



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

### **TROPHEE AUBIN** **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** **PORT BRETON** **GRADE 5 A** **SAM 18 DIM 19 LUNDI 20 MAI 2024**

#### **Préambule**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

1. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
2. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles de classes
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix.

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [lien vers site](#)

#### **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante : [lien vers site](#)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **MUSCADET** norme CE  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile :  
- Soit la licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition  
- Soit la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.  
b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :  
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros A LA DEMANDE DE L'APM  
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).  
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.4 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Jean-Bernard Leffray Les herlevins , 56230 Questembert , jusqu'au 13/05/2024. Préféré l'inscription en ligne sur le site de L'APM : <https://trophee-aubin.apmuscadet.com> Le n° du bateau ainsi que les noms et n° de licence des participants seront réclamés**

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://trophee-aubin.apmuscadet.com>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions indiquées dans le tableau du §5.1

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription Jusqu'au <b>13 MAI 2024</b>	Droits à partir du <b>14 MAI 2024</b>
<b>MUSCADET</b>	<b>125 €</b>	<b>145 €</b>

Sont inclus : **POT D'ACCUEIL SNO le samedi midi, bières et BBQ à disposition**

5.2 **Autres frais : Si caisse de bord du TA2024 en dépassement, demande participation supplémentaire possible (par bateau)**

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

8.3 Jours de course :

Date	De	À
<b>Sam 18 mai</b>	<b>9h</b>	<b>12h</b>
<b>2024</b>	<b>Date</b>	<b>MUSCADET</b>
<b>18 mai 2024</b>	<b>14h00</b>	
<b>19 mai 2024</b>	<b>10H30</b>	
<b>20 mai 2024</b>	<b>9h30</b>	

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour
<b>MUSCADET</b>	Courses à suivre	Courses à suivre

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **14h00, les jours suivants voir § 8.3.**

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **13h00**
- 11 LIEU**  
**11.1** L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 12 LES PARCOURS**  
Les parcours à effectuer seront :  
- Pour les raids : **SNO /SUCE et SUCE /SNO.**  
- Pour les parcours construits : **les parcours numérotés de 1 à 13 consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>**
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour la MUSCADET, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité **d'un** tour.
- 14 CLASSEMENT**  
**14.1** Le système de classement est le suivant : **temps système minima.**  
**14.2** **1** course validée sera nécessaire pour valider la compétition.  
**14.3** A partir de **4** courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**  
**19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.  
**19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : **à la discrétion de l'AO.**
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter :  
**SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** [info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr) **Tél : 02.40.50.81.51**  
**Pour L'APM : JEAN BERNARD LEFFRAY** [leffrayjb@gmail.com](mailto:leffrayjb@gmail.com) **Tél : 06.68.61.59.69**  
**BENOIT CHAUCHAT** [chauchat.benoit@orange.fr](mailto:chauchat.benoit@orange.fr) **Tél : 06.03.44.51.71**

## ANNEXE ZONE DE COURSE

### Plan du lieu de l'épreuve

